

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

ACTUALISATION DE LA LOI DU 19 MARS 1946 TENDANT AU CLASSEMENT COMME
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA
RÉUNION ET DE LA GUYANE FRANÇAISE - (N° 2542)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Bassire, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« *ca*) Le mot : « feront » est remplacé par le mot : « font ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.